

Communiqué de presse :

Projet de loi confortant les principes républicains

**Les Établissements d'enseignement à distance (EAD)
souhaitent travailler à la définition d'une convention
républicaine d'enseignement à distance avec l'Éducation
nationale**

Paris, le 9 décembre 2020 – Alors que le Conseil des Ministres adopte ce matin le projet de loi confortant les principes républicains, qui restreint de manière significative l'instruction en famille, les établissements d'enseignement à distance privés fédérés au sein de la Fédération Nationale de l'Enseignement Privé (FNEP), alliés d'un enseignement fidèle aux valeurs républicaines, ambitieux et exigeant, **appellent à ce que les spécificités de l'enseignement à distance soient prises en considération, afin de ne pas pénaliser les 37 500 élèves encadrés soit par le CNED, soit par leurs établissements !**

La lutte contre toute forme de « séparatisme » est une bataille légitime que nous soutenons, et la volonté de mettre au ban des structures « clandestines » qui tournent le dos aux valeurs républicaines fait consensus.

En revanche, nous tirons la sonnette d'alarme contre les risques d'amalgame : les établissements d'enseignement à distance ne sont pas « clandestins ». En effet, les établissements d'EAD sont déclarés auprès du rectorat et contrôlés par les services académiques ; ils sont attachés à la laïcité, ils dispensent les programmes du socle commun de connaissances défini par l'Éducation nationale - dont les cours d'éducation civique et morale.

« Pour aller encore plus loin et afin de contribuer à mieux garantir la défense de la République, nous proposons par exemple la signature avec l'Éducation nationale d'une convention républicaine d'enseignement à distance, prévoyant un meilleur suivi du parcours de chaque élève, notamment grâce au livret scolaire », déclare Marie-Laure Le Lourec, Directrice pour Hattemer Academy et Cours Legendre à distance.

Les parents qui inscrivent leurs enfants au sein des établissements d'EAD se conforment à l'obligation scolaire, officielle et encadrée, en les confiant à des enseignants expérimentés et diplômés.

Les établissements d'EAD en appellent au Gouvernement et aux Parlementaires pour ne pas pénaliser tout un secteur qui contribue à l'éducation émancipatrice et républicaine et à la formation de citoyens éclairés !

Deux propositions phares de la FNEP :

1. **Création d'une catégorie juridique spécifique dans la loi pour distinguer les situations d'instruction en famille d'une part et celle de la scolarisation auprès des établissements d'enseignement à distance, d'autre part.**
2. **Signature d'une convention républicaine d'enseignement à distance avec l'Éducation nationale.**



La FNEP (Fédération Nationale de l'Enseignement Privé) est la seule organisation reconnue représentative de l'ensemble des établissements d'enseignement privé indépendant (dits « hors contrat ») des classes maternelles aux écoles d'ingénieurs.

La CHANED (Chambre Nationale de l'Enseignement à Distance) est la seule organisation syndicale reconnue représentative des établissements d'enseignement jadis appelés « par correspondance ».

Pour répondre avec plus d'efficacité aux entreprises (sociétés ou associations) qu'elles représentent, ces deux fédérations professionnelles ont décidé de fusionner en 2015.

Ensemble, elles représentent la totalité des 2 500 établissements français qui accueillent ou scolarisent, pour les conduire vers la réussite aux diplômes préparés et/ou l'insertion professionnelle qu'ils ont choisie, près d'un million d'apprenants chaque année.

Contacts :

FNEP

- **Patrick Roux**, Président
T : 01 40 23 03 36 – M : president@fnep.net
- **Cédric FRABOULET**, Chargé de mission
T : 09 70 71 65 44 – M : chargedemission@fnep.net



- **Marie-Laure LE LOUREC**, Directrice opérationnelle, **Hattermer Academy**, **Cours Legendre à distance**, **Cours Sainte-Anne**
T : 06 01 70 08 35 – M : mlelourec@hattemer.fr



- **Xavier GRIFFON DU BELLAY**, Directeur, **Cours Griffon**
T : 01 30 55 02 13 – M : xaviezdubellay@coursgriffon.fr



- **Pascal HAIK**, Directeur, **Cours Académiques de France**
T : 05 58 45 74 97 – M : contact@coursacademiques.fr



- **Gillianne VALIN**, Directrice, **Cours Valin**
T : 01 45 76 79 12 – M : coursvalin@wanadoo.fr



- **Joëlle BELLOIR**, Directrice, **École Ker Lann**
T : 02 97 74 82 20 – M : ecolekerlann@gmail.com

PÉDAGOGIE KER LANN
Les couleurs du savoir

